

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION

 Etablissement : ...**INSTITUT DALCROZE** Inscription Réinscription
 Personne morale responsable de la collecte des données :**CEIRJD asbl**.....
 Coordonnées du délégué à la protection des données :De Vinck Carine, Directrice.....

Informations de l'élève : **Domaine : Musique**

 Nom :Prénom(s) :
 Date de naissance : Numéro de registre national : Genre : F/M/X.....
 Adresse : rue..... n°..... bte.....
 CP.....Localité.....
 Gsm Mère : E-mail :
 Gsm Père : E-mail :

Informations complémentaires: (A compléter si élève mineur)

 Nom de jeune fille de la mère.....
 Nom de la personne responsable si autre que parent (Tuteur ou autre...):.....
 Adresse (si différente de l'élève) : Tél :

(Ré)Inscription au(x) cours:

	Jour	Cours	Filière	Année		

Cours d'Instrument: (cochez la case si d'application)

	Jour et heure souhaités			
Piano (à p.de 7 ans)				L'horaire vous sera confirmé par la direction
Impro piano (à p. de 5ans)				L'horaire vous sera confirmé par la direction

Les nouveaux élèves qui souhaitent un cours d'instrument seront automatiquement mis sur la liste d'attente
Etudes artistiques déjà suivies/en cours : dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) : (barrer si sans objet)

Etablissement	Domaine	Cours	Filière	Année

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française (CF).
Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : (Encadré réservé à l'établissement)

 Situation de l'élève : - de 12 ans Entre 12 et 18 ans + de 18 ans
 (né après le 31/12/10) (né entre le 15/10/04 et le 31/12/10) (né avant le 15/10/04)

Situation générant une exemption ou une exonération

 Document à fournir : Carte d'identité + A B C D E F G H I J
Date d'inscription : **Signature de l'élève ou de la personne responsable:**

Droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'Institut, l'élève ou l'adulte responsable de l'élève mineur accepte que les photos films et enregistrements de prestations publiques dans lequel l'élève apparaît puissent être diffusées par l'Institut.

Conditions de régularité

Toute inscription à l'Institut de Rythmique Jaques-Dalcroze suppose l'adhésion aux conditions de régularité et d'inscription définies par la Fédération Wallonie Bruxelles.

1. Ne pas posséder de diplôme d'académie ou de Conservatoire dans les cours pour lesquels je m'inscris.
2. Ne pas suivre les mêmes cours que ceux pour lesquels je m'inscris dans une autre académie pendant l'année 2022-2023.
3. Les cours sont dispensés durant l'année scolaire dans le respect des congés scolaires et des jours fériés. Sous peine d'irrégularité et de la perte d'accès aux cours, **toute absence doit être justifiée par écrit**, au plus tard le 1^{er} jour de l'absence (en ce compris pour les élèves qui ne sont pas en âge d'obligation scolaire). Les élèves inscrits s'engagent à respecter le Règlement d'ordre intérieur et le Règlement des Etudes de l'établissement.
4. L'élève n'est plus autorisé à continuer ses études à l'Institut s'il n'est pas en ordre avec le cours de Rythmique ou avec un autre cours de base donnée en académie (décret du 2.6.1998).
5. Les élèves doivent présenter les examens. Dans le cas inverse, l'élève ne reçoit pas d'évaluation pour le(s) cours concerné(s). Le Conseil de classe délibère si l'élève peut continuer son cursus ou doit recommencer son niveau.
6. L'élève n'est plus autorisé à continuer le cours dans lequel il ne présente pas deux examens consécutifs. Il n'est pas autorisé à continuer le cours s'il échoue deux fois à un examen de même niveau (décret du 2.6.1998).

